



Conseil de
l'Union européenne

Bruxelles, le 29 novembre 2023
(OR. en)

15934/23

CSDP/PSDC 795
CFSP/PESC 1589
COAFR 417
CONUN 296
ATALANTA 18
PSC DEC 58
EUMC 489

ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS

Objet: DÉCISION DU COMITÉ POLITIQUE ET DE SÉCURITÉ portant nomination du commandant de la force de l'UE pour l'opération militaire de l'Union européenne en vue d'une contribution à la sûreté maritime dans l'ouest de l'océan Indien et en mer Rouge (EUNAVFOR ATALANTA) et abrogeant la décision (PESC) 2023/1457 (EUNAVFOR ATALANTA/4/2023)

DÉCISION (PESC) 2023/... DU COMITÉ POLITIQUE ET DE SÉCURITÉ

du ... 2023

**portant nomination du commandant de la force de l'UE
pour l'opération militaire de l'Union européenne
en vue d'une contribution à la sûreté maritime dans l'ouest de l'océan Indien
et en mer Rouge (EUNAVFOR ATALANTA)
et abrogeant la décision (PESC) 2023/1457
(EUNAVFOR ATALANTA/4/2023)**

LE COMITÉ POLITIQUE ET DE SÉCURITÉ,

vu le traité sur l'Union européenne, et notamment son article 38,

vu l'action commune 2008/851/PESC du Conseil du 10 novembre 2008 concernant l'opération militaire de l'Union européenne en vue d'une contribution à la sûreté maritime dans l'ouest de l'océan Indien et en mer Rouge (EUNAVFOR ATALANTA)¹, et notamment son article 6, paragraphe 1,

¹ JO L 301 du 12.11.2008, p. 33.

considérant ce qui suit:

- (1) En vertu de l'article 6, paragraphe 1, de l'action commune 2008/851/PESC, le Conseil a autorisé le Comité politique et de sécurité (COPS) à prendre les décisions appropriées en ce qui concerne la nomination du commandant de la force de l'UE pour l'opération militaire de l'Union européenne en vue d'une contribution à la sûreté maritime dans l'ouest de l'océan Indien et en mer Rouge (EUNAVFOR ATALANTA) (ci-après dénommé "commandant de la force de l'UE").
- (2) Le 13 juillet 2023, le COPS a adopté la décision (PESC) 2023/1457¹, nommant le vice-amiral Fabrizio RUTTERI commandant de la force de l'UE.
- (3) Le 29 septembre 2023, les autorités militaires portugaises ont proposé de nommer le commodore Rogério Paulo Figueira MARTINS de BRITO pour succéder au contre-amiral Fabrizio RUTTERI en tant que commandant de la force de l'UE à partir du 2 décembre 2023.
- (4) Le 6 octobre 2023, le commandant de l'opération de l'UE EUNAVFOR ATALANTA a soutenu cette proposition de nomination.

¹ Décision (PESC) 2023/1457 du Comité politique et de sécurité du 13 juillet 2023 portant nomination du commandant de la force de l'Union européenne pour l'opération militaire de l'Union européenne en vue d'une contribution à la sûreté maritime dans l'ouest de l'océan Indien et en mer Rouge (EUNAVFOR ATALANTA) et abrogeant la décision (PESC) 2023/311 (EUNAVFOR ATALANTA/2/2023) (JO L 179 du 14.7.2023, p. 114).

- (5) Le 13 octobre 2023, le Comité militaire de l'Union européenne est convenu de recommander que le COPS nomme le commodore Rogério Paulo Figueira MARTINS de BRITO en tant que commandant de la force de l'UE à partir du 2 décembre 2023.
- (6) Il convient de prendre une décision concernant la nomination du commodore Rogério Paulo Figueira MARTINS de BRITO.
- (7) Il y a donc lieu d'abroger la décision (PESC) 2023/1457,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

Le commodore Rogério Paulo Figueira MARTINS de BRITO est nommé commandant de la force de l'UE pour l'opération militaire de l'Union européenne en vue d'une contribution à la sûreté maritime dans l'ouest de l'océan Indien et en mer Rouge (EUNAVFOR ATALANTA) à partir du 2 décembre 2023.

Article 2

La décision (PESC) 2023/1457 est abrogée.

Article 3

La présente décision entre en vigueur le 2 décembre 2023.

Fait à Bruxelles, le

Par le Comité politique et de sécurité

Le président / La présidente
